

20250930 Le Monde

https://www.lemonde.fr/campus/article/2025/09/30/j-ai-perdu-tous-mes-droits-les-etudiants-internationaux-suspendus-au-renouvellement-de-leur-titre-de-sejour_6643678_4401467.html



Charles Monnier

« J'ai perdu tous mes droits ! » : les étudiants internationaux suspendus au renouvellement de leur titre de séjour

Par [Eric Nunès](#)

Enquête Malgré des discours officiels valorisant l'attractivité de la France pour les étudiants étrangers, des milliers d'entre eux se retrouvent chaque année suspendus au renouvellement incertain de leur titre de séjour, qui conditionne logement, emploi et poursuite d'études.

La rentrée universitaire a bien commencé pour Reina. L'étudiante libanaise de 21 ans a validé sans encombre son admission en troisième année de licence en mathématiques et informatique à l'université de Paris-Saclay. Et décroché une bourse d'études de la Fondation Jacques Hadamard, qui soutient les meilleures mathématiciennes. Puis elle a trouvé un logement, et un travail alimentaire pour régler le loyer – 750 euros par mois. « *C'est toujours une fierté de voir des jeunes du monde entier choisir la France pour leurs études* », soulignait, dans un communiqué publié en juillet, le ministre de l'enseignement supérieur démissionnaire, Philippe Baptiste. Comme Reina, ils sont 443 500 étudiants étrangers à avoir choisi la France pour suivre leurs études. Les plus importantes cohortes (230 000) proviennent d'Afrique et du Moyen-Orient. Les étudiants venant d'Asie, d'Océanie ou des Amériques sont moins de 90 000. Tous ont l'obligation de renouveler chaque année leur titre de séjour étudiant.

Lire aussi la tribune (2024) | Article réservé à nos abonnés « [Le durcissement des conditions d'accès des universitaires étrangers en France porte gravement atteinte à la francophonie](#) »

Un matin de septembre, Reina prend rendez-vous au [GATE](#), le service de son université destiné à faciliter les démarches des étudiants étrangers dans le dédale des administrations françaises. Face à une conseillère, elle confie son extrême détresse : « *J'ai perdu tous mes droits !* » Sans réponse de la préfecture de l'Essonne concernant le renouvellement de son titre de séjour, l'étudiante libanaise n'est légalement plus autorisée à travailler, elle pourrait donc ne plus être en mesure de payer son loyer et de poursuivre son cursus. Reina a pourtant bien déposé sa demande sur la plateforme d'[administration numérique pour les étrangers en France](#) (ANEF), au début du mois de juin.

Interrogée par *Le Monde*, la préfecture de l’Essonne révèle avoir reçu 4 585 demandes de titre de séjour d’étudiants étrangers entre mai et août. « *3 039 ont été traitées* », assure l’administration. En septembre, 1 546 étudiants sont donc toujours dans l’expectative pour ce seul département francilien, et des témoignages similaires affluent de plusieurs métropoles. En 2024, 11 579 demandes de titre de séjour étudiant ont été déposées en Seine-Saint-Denis, « *le premier département de France en termes d’activité relevant du séjour* », rappelle le ministère de l’intérieur.

Engrenage administratif kafkaïen

Le délai de traitement d’une demande de renouvellement de titre de séjour est aléatoire en fonction des préfectures. Dans [un rapport](#) intitulé « Une évaluation de l’attractivité de l’enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux », publié en mars, la Cour des comptes a mesuré dans six préfectures le temps d’instruction des demandes. En Seine-Maritime, il faut en moyenne huit semaines pour traiter un dossier, trois fois plus dans l’Essonne. Selon les magistrats, le manque d’effectifs « *pénalise* » certaines préfectures, « *en particulier lors du pic annuel de renouvellement* ». Soit, chaque année, de mai à octobre. Interrogé par *Le Monde*, le ministère de l’intérieur reconnaît que « *l’augmentation des flux étudiants complique le travail des préfectures, ce qui peut malheureusement entraîner parfois des ruptures de droits* ».

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [L'accueil d'étudiants étrangers doit répondre à une « stratégie nationale », selon la Cour des comptes](#)

Un autre facteur important de l’allongement des traitements est dû à l’augmentation du nombre de dossiers envoyés incomplets. Depuis 2020, le traitement des demandes est réalisé exclusivement par le biais de la plateforme ANEF. La procédure est dématérialisée, laissant les étudiants étrangers seuls face à une interface de l’administration française. Auparavant, les universités supervisaient la complétude des dossiers. « *Les préfectures adressent en moyenne trois demandes de complément d’information aux étudiants. Dans 22 % des cas, plus de cinq itérations sont nécessaires et allongent le délai de traitement* », relève la Cour des comptes. « *Les préfectures s’étonnent que des jeunes soient à la peine avec la plateforme, alors qu’elle fonctionne de manière verticale. Il est extrêmement difficile pour les usagers d’interagir avec l’administration* », souligne Pauline L’Hottellier, vice-présidente chargée de la défense des droits de la Fédération des associations générales étudiantes. Il n’existe pas de dialogue, juste une vérification verticale de l’administration et, en cas de non-conformité, un rejet.

Aujourd’hui titulaire d’un master de droit social de l’université de Cergy, Vann Bellonne (qui préfère témoigner de façon anonyme), originaire de la République du Congo, a passé plusieurs années à se battre pour s’extirper de l’engrenage kafkaïen de l’administration. En 2022, alors qu’il est étudiant en second cycle, la préfecture de l’Essonne, engorgée, ne lui renouvelle pas son titre de séjour, mais lui accorde une « *attestation de décision favorable provisoire* ». Le document fait office d’autorisation en attendant le titre de séjour officiel. Les mois passent sans que l’administration s’exécute. Quand il refait une demande de renouvellement, la machine lui répond que l’administration n’a pas connaissance de la délivrance d’un précédent permis de séjour, et pour cause. Le système se referme sur l’étudiant.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [Droit des étrangers : dix associations attaquent l’Etat pour « carence fautive »](#)

Malik (le prénom a été changé), 23 ans, d'origine malienne, est arrivé en France à 12 ans avec ses parents. Recueilli par ses grands-parents (naturalisés français) après la mort de sa mère, le garçon suit une scolarité exemplaire. Bachelier, il intègre le bachelor universitaire de technologie métiers du multimédia et de l'Internet de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Vélizy (Yvelines) et obtient un contrat d'alternance auprès du ministère de la justice pour la rentrée universitaire 2025. Mais, sans titre de séjour et face au mutisme de la préfecture de Nanterre, il doit se résigner à poursuivre ses études sans employeur. Sans une période de plusieurs mois en entreprise, il ne pourra pas valider académiquement son cursus. Son cas n'entre dans aucune case prévue par l'ANEF.

Traitements « déshumanisé »

L'ANEF n'a pas été créée pour être souple, même si elle instruit des dossiers qui décident de la vie d'hommes et de femmes. Il n'y a pas de suivi des parcours des requérants, les traitements sont dépersonnalisés. « *Un agent de préfecture ayant commencé l'instruction d'une demande a une faible probabilité d'achever son instruction avant que son dossier ne soit aléatoirement attribué à un autre agent le lendemain* », souligne la Cour des comptes. Une réorientation, un déménagement, un changement d'établissement, une année de césure, autant d'éléments banals dans le parcours d'un étudiant qui deviennent des risques de grippage pouvant être sanctionnés par l'administration par un non-renouvellement et, possiblement, une obligation de quitter le territoire français. « *La dématérialisation de la procédure a rendu plus compliqué le traitement des cas particuliers*, observe Pierre Bodeau-Livinec, vice-président chargé des relations internationales de l'université de Nanterre. *Il l'a déshumanisé.* »

Lire les explications (2024) | [QOTF : comprendre le débat sur les mesures d'éloignement des étrangers sans papiers en France](#)

En 2023, Vann Bellonne a passé une dizaine de matinées devant les murs de la préfecture d'Evry pour renouveler son titre de séjour. « *Les portes ouvrent à 9 heures. Il faut arriver trois à quatre heures plus tôt pour espérer être entendu. J'ai fait des dizaines d'heures de queue pour finalement ne pas être reçu. Les fois où j'ai pu passer le sas d'entrée, c'est pour m'entendre dire que mon dossier était en cours d'instruction et qu'il fallait attendre.* » Chargée de projet sur le droit de séjour au Comité inter-mouvements auprès des évacués (Cimade), Marie Barbarot constate que « *l'administration délivre avec un retard important des documents qui sont obligatoires pour travailler, se loger, se transporter* ».

Des milliers d'étudiants internationaux passent une grande partie de leur scolarité en attente de leurs papiers, sous le régime d'autorisations provisoires. Ces dernières « *peuvent être perçues avec réticence par les bailleurs ou les employeurs et compliquer la recherche de logement et l'insertion professionnelle* », poursuit la Cour des comptes. Après un non-renouvellement, la perte d'un travail entraîne souvent celle du logement, et hypothèque la possibilité de poursuite d'études. « *L'engrenage est ultrarapide* », témoigne Marie Barbarot. Ensuite, « *selon la sensibilité de l'étudiant et l'urgence de sa situation, l'attente d'un titre de séjour est un élément anxiogène qui peut avoir des conséquences sur la réussite académique* », observe Elisa Pekelder, responsable du pôle accueil international de Paris-Saclay.

« Simplifier les procédures »

Pour accueillir en nombre, mais également en qualité et sur la durée les étudiants internationaux, la Cour des comptes recommande notamment la mise en place d'une stratégie globale qui ne concerterait pas seulement le ministère de l'enseignement supérieur et celui des affaires étrangères, mais également ceux de l'économie, du travail et de l'intérieur. « *Si nous voulons qu'une réforme de la politique d'attribution des visas soit efficace, notamment dans le contrôle des dossiers des candidats, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'intérieur devraient certainement revoir à la hausse les effectifs alloués à cette mission* », souligne Emmanuelle Garnier, présidente de l'université Toulouse-Jaurès et présidente du conseil des relations internationales et européennes de France Universités. Il est, d'après elle, « *impératif de simplifier les procédures administratives* ».

Lire aussi (2020) | Article réservé à nos abonnés [Pour les étudiants étrangers, les dommages collatéraux de l'administration en ligne](#)

Enfin, la Cour des comptes recommande de donner accès à une carte de séjour pluriannuelle et de mettre ainsi un coup de frein à la quête sisyphéenne de renouvellement de titre de séjour des étudiants internationaux.

En attendant, Malik est toujours sans solution. Il poursuit son année d'études à l'IUT de Vélizy sans savoir s'il la validera, faute de stage. Reina, la mathématicienne libanaise, s'est vu promettre une attestation de demande de carte de séjour qui lui donnera trois mois de répit. Quant à Vann Bellonne, il a su mettre à profit sa formation de juriste reçue dans les universités françaises. En janvier, il a lancé une procédure en référé auprès du tribunal administratif de Versailles, pour enjoindre à la préfecture d'Evry de lui délivrer un titre de séjour. Le 19 février, la préfecture s'est vu commander de lui délivrer son titre dans les quinze jours.